

-

Mars 2022

PRÉSENCES PRÉVISIONNELLES

Aucune permutation, ni ajout de jours d'accueil n'est autorisé sans demande écrite préalable au secrétariat

Nom de(s) l'enfant(s) :

Prénom de(s) l'enfant(s) :

Ecole fréquentée :

Je m'engage à prévenir le secrétariat de toute modification ou annulation de mon besoin d'accueil.

Signature (nom, prénom si par mail)

DATES	JOURS	MONS (cocher selon besoins)	FRAMERIES (cocher selon besoins)	heure d'arrivée en accueil	heure approx de reprise de l'enfant
01-mars	Mardi	Congé de détente			
02-mars	Mercredi				
03-mars	Jeudi				
04-mars	Vendredi				
07-mars	Lundi				
08-mars	Mardi				
09-mars	Mercredi				
10-mars	Jeudi				
11-mars	Vendredi				
14-mars	Lundi				
15-mars	Mardi				
16-mars	Mercredi				
17-mars	Jeudi				
18-mars	Vendredi				
21-mars	Lundi				
22-mars	Mardi				
23-mars	Mercredi				
24-mars	Jeudi				
25-mars	Vendredi				
28-mars	Lundi				
29-mars	Mardi				
30-mars	Mercredi				
31-mars	Jeudi				